

## VILLE D'ISTRES

### CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2025

La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 9 heures, sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI, Maire d'Istres.

**M. le MAIRE.**- Mes chers collègues, nous allons commencer notre Conseil municipal. Je demande à M. Grimaldi de faire l'appel, s'il vous plaît.

**Monsieur Patrick GRIMALDI, désigné comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.**

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BERNARDINI, JOULIA, CASADO, CAMOIN, ARAGNEAU, FALCO, GARCIA, AYOT, IMBERT, SANTINI, COLSON, BREMAUD, TRAMONTIN, EINAUDI, MORA, ALVERNHE, BLANCHON, GEFFRAULT, BERNARDET, GRIMALDI, PRIAUD, SLOTALA, RAOULT, DECOMBIS, GODIN, BRAHMIA, SIERRA, GOBIN, REYNAUD, PLANELLES, LEBAN, PRETOT, CRIADO, GABANOU.

Absents excusés :

Mme QUET, Adjointe au Maire, procuration à M. GEFFRAULT

M. TRONC, Adjoint au Maire, procuration à M. BLANCHON

Mme CAMBILLAU, Conseillère Municipale, procuration à Mme BRAHMIA

Mme LOPEZ, Conseillère Municipale, procuration à Mme TRAMONTIN

Mme BOUTROUX, Conseillère Municipale, procuration à M. GARCIA

M. MAYOR, Conseiller Municipal

M. CAILLAT, Conseiller Municipal

Absent :

M. POLETTO, Conseiller Municipal

\*\*\*

#### A – Communications de Monsieur le Maire

**M. le MAIRE.**- Je vais procéder aux différents hommages à des personnalités de notre commune qui ont quitté définitivement notre terre. Je veux en premier lieu saluer M. Claude Conte, qui est décédé le 31 juillet 2025 à l'âge de 85 ans. Il a fait partie de l'histoire taurine de la ville d'Istres. Passionné par toutes les tauromachies, il s'est investi très jeune au sein du Toro-Club, dès 1974. Il reprit les manettes du club avec Georges Dumaine, René Aymès, Claude Laget et Jean Teisseire, tous partis aussi, à part le premier nommé, Georges Dumaine. Il aura été président du Toro-Club, puis trésorier pendant de nombreuses années. Comme Jean Teisseire, il était très ami avec Pierre Pouly et faisait briller les anciennes arènes d'Istres.

Il a bien connu le grand raseteur Christian Chomel et l'immense torero français Nimeno II, tous deux ayant été engagés à l'époque à Istres par le Toro-Club. Il y a eu bien sûr de nombreux spectacles taurins avec des courses camarguaises, notamment les courses aux As. Il crée même le Trophée de l'Aficion avec aussi les traditionnels Novilladas, des fêtes, également toro-piscines, spectacles comico-taurins.

Il fit également Interville contre Fos, avec des animateurs renommés comme Sophie Darel. Sa passion le menait tout le week-end dans les arènes de la région. Tant qu'il a pu, il a assisté aux courses dans les nouvelles arènes du Palio et a pu être ainsi témoin de la situation de la tauromachie dans sa ville.

Il était un fidèle de la présentation des cartels, que nous faisions chaque année avant les spectacles taurins. Il était heureux, en tant que membre de la commission taurine, de remettre chaque année le Trophée Pierre-Pouly au triomphateur de la Novillada.

Le conseil municipal présente ses condoléances à son épouse Nicole et ses enfants Claudia, Corinne et Alain. C'était un grand amoureux de la tradition au sens pur du terme que nous voyons partir.

C'est une information provenant de loin qui permet quand même de rappeler l'intérêt, l'affection et la collaboration que nous avons pu mener avec Arlette Portier, qui était une commerçante particulièrement engagée dans son métier et dans sa façon de le traduire dans la vie quotidienne. Sur son île, puisqu'elle y est retournée en septembre 2020, elle s'est éteinte à l'âge de 83 ans.

Je vous parlais d'une carrière engagée : elle avait choisi de venir de son île natale chez nous, et elle y est retournée pour vivre une retraite méritée.

Arlette était une figure incontournable de notre ville : commerçante passionnée, elle a consacré plus de 30 ans de sa vie au prêt-à-porter. Sa boutique, Karukera, située au 7 Boulevard Painlevé, n'était pas seulement un lieu de commerce ; c'était un lieu de vie, de partage, de conseil. Chaque cliente était accueillie avec le sourire, une écoute sincère et ce regard affûté qui lui permet de trouver la tenue idéale. Elle avait ce don rare de mêler élégance, bienveillance et professionnalisme. Au fil des années, elle a habillé des générations entières, accompagnant avec soin et délicatesse les moments importants de la vie de chacune.

Son départ laisse un vide dans nos coeurs et, le souvenir, bien sûr, de notre centre-ville qu'elle a tant animé. Et dans l'hommage que je lui rends, je fais quand même allusion au fait que l'animation d'un centre-ville part en premier lieu de la capacité de ses commerçants à être véritablement des animateurs, par la fidélité de la clientèle qu'ils savent créer et qui amène des flux réguliers.

Son souvenir, son rire chaleureux et sa gentillesse continueront de résonner longtemps dans nos mémoires. Merci, Arlette, pour votre engagement, votre générosité et ces 30 années de passion partagées.

Je voudrais rendre hommage maintenant à quelqu'un avec lequel je n'étais pas en relation constante, mais son travail l'a mené à l'être avec nos policiers municipaux quotidiennement. Moi-même, lorsque j'ai pu le rencontrer sur divers théâtres de faits, j'ai toujours vu quelqu'un qui était véritablement obnubilé par son travail, sa capacité et le discernement avec lesquels il pouvait le mener, et son courage dans des situations compliquées.

Ce personnage s'appelle Didier Prêtre. Il est décédé le 29 juillet 2025 à l'âge de 65 ans. Je me suis risqué à dire qu'il est mort presque comme un Molière, puisque c'est à la suite d'un fait, en attendant sur le parking du commissariat de police que, malheureusement, sa vie a lâché.

Il est entré dans la police en 1982. Il avait entamé sa carrière à Paris, avant de rejoindre Lyon, puis la brigade anti-criminalité de Marseille en 1992. Il s'en est suivi une

formation à l'école de police de Fos-sur-Mer, puis une intégration au commissariat d'Istres, où il s'est rapidement imposé comme un pilier du service. Reconnu pour ses qualités professionnelles, aussi bien sur la voie publique qu'en matière judiciaire, Didier Prêtre faisait l'unanimité auprès de ses collègues. On peut même dire que son action a coïncidé avec les premières formes de sortie de patrouille et de ronde, et donc de relations professionnelles avec nos collaborateurs et notre effectif, à travers la BAC. C'est un de ses pionniers, qui a mis sur pied la qualité de la structure.

D'humeur égale, blagueur et bienveillant, il incarnait les valeurs d'engagement, de solidarité et de dévouement. C'était un policier exemplaire et respecté de cette institution. Le Conseil municipal présente ses condoléances à son épouse, Nora, et ses trois enfants, Mehdi, Dylan et Yanis.

Je voulais terminer cet hommage par des mots appuyés en direction de Michel Tchakirian, qui est décédé le 12 août dernier à l'âge de 95 ans. Je souhaite rendre hommage à cet homme engagé associativement, mais également politiquement pour notre ville. Militaire de carrière, major – grade le plus élevé chez les sous-officiers –, il était chargé de la gestion des trois mess – celui des officiers, celui des sous-officiers et celui des soldats –, sur la base aérienne 125.

Ancien combattant, il a adhéré à l'Unacita d'Istres dès 2014. En 1969, il devient vice-président de la 455<sup>e</sup> section de la Société nationale d'entraide de la médaille militaire d'Istres. Il le resta pendant cinq ans, puis il prit la présidence en 1973, poste qu'il occupera durant 35 ans, un record de longévité. Il fut également administrateur général.

M. Michel Tchakirian a été un membre actif au sein du Comité de jumelage d'Istres-Radolfzell, auquel il a adhéré en 1983, tout comme son épouse, puis en est devenu le président de 1991 à 2004. Il était ensuite nommé président honoraire.

Politiquement, il s'est engagé au Conseil municipal d'Istres aux côtés de Jacques Siffre, sous deux mandats. De 1983 à 1989, il fut 9<sup>e</sup> adjoint délégué aux relations publiques et aux festivités. De 1989 à 1995, il fut 7<sup>e</sup> adjoint délégué aux transports et associations patriotiques.

Le Conseil municipal présente ses condoléances à sa femme, Wanda, à ses filles ainsi qu'à sa famille. Moi, je m'incline devant la loyauté de ce personnage qui a toujours été un homme d'accomplissement de ses missions et du bon esprit qui les animait, auquel il participait allégrement.

Je vous demande de vous lever pour respecter leur mémoire. Merci.

*(Les membres du Conseil municipal se lèvent et respectent une minute de silence.)*

Dans la série des hommages, je voudrais, à la faveur de l'actualité de ce jour, que l'on puisse rendre notre reconnaissance à un homme prestigieux : Robert Badinter. Ce jeudi 9 octobre 2025, il va rentrer au Panthéon. Il rejoint ainsi les femmes et les hommes dont les actes remarquables ont servi à faire de la France un grand pays. Il nous a quitté en 2024, à l'âge de 95 ans.

Robert Badinter a toute sa place, tant son engagement pour la justice et la liberté ont fait bouger les lignes. Évidemment, chacun se souvient de la loi sur l'abolition de la peine de mort, qu'il a fait adopter en 1981, lorsqu'il était ministre de la Justice. Ce texte a suscité un débat aussi intense que celui sur la loi autorisant l'IVG portée par Simone Veil en 1975.

Comme elle, la Shoah l'a profondément marquée. La déportation et la mort de son père à Auschwitz ont forgé les pieds de sa lutte pour la défense des droits de l'Homme. Ainsi, avec sa femme Élisabeth, figure de féminisme français, dont la complicité affective et intellectuelle peut être érigée en modèle, ils ont contribué à l'ouverture de notre société vers des valeurs plus justes, plus humaines, plus égalitaires. Cette haute conception de la Politique – avec un grand « P » – devrait toujours nous inspirer. Elle dépasse les réflexes égotiques pour se consacrer à son pays.

Nous honorerons sa mémoire en dénommant la Maison de la justice et du droit, lorsque celle-ci sera créée.

J'avais tenu à donner l'importance à la responsabilité qui était alléguée à Mme Tramontin lorsqu'elle a été élue présidente du syndicat Symcrau. Cela s'est fait à la faveur d'expériences personnelles qu'elle a pu mener, à la faveur d'une invitation sur un congrès international où elle a pu exposer la façon dont une vision de la défense de la protection de l'eau pouvait se faire ; cela au nom de l'Etat français. La capacité de Mme Tramontin ayant été reconnue, bien sûr, comme dans toute situation, lorsque quelqu'un a la responsabilité et qu'elle démontre sa capacité, elle est happée par d'autres responsabilités. En l'occurrence, Mme Tramontin, avec la confiance des pairs... De nombreux maires pouvaient eux-mêmes revendiquer le postulat, en tout cas tenir la fonction qui était proposée, mais ont préféré choisir Mme Tramontin.

Cela s'est passé sous l'autorité de M. le préfet Georges-François Leclerc : la Commission locale de l'eau a été installée le 27 août 2025 à Entressen. Nous avons bien fait les choses pour que le lieu rende hommage au trône.

Céline Tramontin, présidente de Symcrau, a été élue présidente de la Commission locale de l'eau du SAGE de la Crau à l'unanimité, avec la présence de M. le sous-préfet de l'arrondissement d'Istres, M. Christophe Borgus, de M. Nicolas Mourlon, Directeur général de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, ainsi que de nombreux élus et membres des services de l'État. La journée était très attendue par l'ensemble des acteurs du territoire venus en nombre pour la mise en place de cette première CLE.

Si le périmètre du SAGE de la Crau avait été arrêté en 2024, les travaux commencent dès à présent avec l'élection de la nouvelle présidente de la Commission locale de l'eau, Céline Tramontin. En 1554, Adam de Craponne obtenait l'autorisation de dériver les eaux de la Durance pour alimenter notre territoire. En 2025, M. le préfet de région installe la CLE du Sage de la Crau pour que, collectivement, nous mettions en place un projet de territoire visant la résilience des usages de l'eau, dans un contexte de raréfaction de la ressource.

« Je veux vous assurer de ma détermination à remplir pleinement cette mission, avec le souci constant du dialogue, de la transparence et de l'efficacité » : c'était les mots prononcés par Mme Tramontin à l'issue de l'élection.

Cette étape lance une nouvelle dynamique visant à garantir l'accès à une eau de qualité pour les habitants et les milieux naturels du territoire, tant pour faire face aux défis du changement climatique que pour faire face aux besoins courants de la société, qu'elle soit agricole ou industrielle. Un projet indispensable face à l'urgence. Après un travail de deux ans sur l'émergence du SAGE mené par le Symcrau, les concertations préliminaires du SAGE de la Crau se sont notamment appuyées sur les études prospectives et synergies. Le constat a été sans appel ; si nous n'agissons pas sur le territoire, nous aurons un déficit critique de l'eau vers les années 2050. Ce déséquilibre causé par le changement climatique, le développement urbain et le vieillissement des infrastructures rend une action immédiate indispensable.

Le SAGE de la Crau doit répondre à trois défis majeurs pour garantir notre avenir : assurer l'équilibre entre les besoins en eau et la raréfaction de la ressource en Durance, préserver la qualité de l'eau face aux pressions d'aménagement et protéger les milieux naturels directement liés à la nappe.

Pour y répondre, Céline Tramontin apporte quelques précisions : « *la résilience de la Crau vis-à-vis du changement climatique passera nécessairement par une réduction de la pression des prélèvements exercés en Durance. Nous devons faire mieux avec moins, tout au moins en une période d'été* ».

Maîtriser les prélèvements et mieux acheminer l'eau : la modernisation des canaux et leur gouvernance sont aussi des éléments primordiaux par un partage des coûts plus équilibré entre l'ensemble des bénéficiaires, avec une ingénierie mutualisée.

Chiffres majeurs qui nous concernent : 13 communes et 3 intercommunalités. Le SAGE de la Crau figure parmi les plus petits SAGE de France. Pourtant, avec plusieurs projets routiers majeurs, la décarbonation de la zone industrialo-portuaire de Fos, il concentre des intérêts et des enjeux majeurs.

Parallèlement, la nappe de la Crau est une ressource vitale qui alimente presque 300 000 habitants en eau potable et fournit chaque année près de 70 millions de mètres cubes pour des usages de multiples (eau potable, arboriculture, maraîchage, sites industriels et sites militaires). Le SAGE de la Crau est plus qu'un document de planification : c'est un vrai projet de territoire qui fait sens pour l'ensemble des usagers de la nappe phréatique de la Crau. « *Notre feuille de route opérationnelle, notre pacte pour l'avenir de l'eau sur le territoire de la Crau et au-delà* », dit-elle encore.

La prochaine étape sera la deuxième CLE, dans moins de deux mois, après l'installation de la Commission locale de l'eau. On aura, bien sûr, l'intronisation des sujets majeurs à traiter le plus rapidement possible. Une deuxième Commission locale est créée et donc déjà prévue mi-automne, pour procéder à l'action du bureau et créer les commissions.

Je me félicite, et je félicite surtout Mme Tramontin.

Au-delà de son travail sur ce sujet, sur lequel nous avions déjà de grandes certitudes sur l'efficacité démontrée, je veux simplement faire une allusion à toutes les stupidités que l'on peut lire dans une presse engagée dans une polémique qui devrait avoir, paraît-il, une tendance vertueuse, mais qui n'est que là que pour me causer des torts personnels, qui tendent à accréditer l'idée que l'environnement – excusez M. Yves Garcia, malgré tout le travail que vous faites – n'est pas une préoccupation. Le travail qui est démontré là, qui est fait par Céline Tramontin, au nom d'eux car, pour beaucoup d'élections, c'est avec mon soutien que l'on arrive à y parvenir... Cela veut dire que l'engagement effectif peut effectivement s'établir. Ne doutez pas. D'ailleurs, vous avez un jour essayé de le faire à votre profit, parce que vous avez demandé de vous céder la place. Restez calme.

Madame Tramontin, merci. Engagez-vous et surtout prouvez que l'image de la Ville, l'engagement de la Ville, les différents domaines d'intervention ont toujours une connotation et une trajectoire écologique. Merci de le prouver.

Je voudrais terminer ces communications par une dernière, qui me paraît très importante, eu égard à notre faculté à pouvoir nous développer, mais surtout au croisement, sans jeu de mots, de situations qui nous amenaient à solliciter de manière très unanime, ici comme ailleurs, comme avec tous les élus concernés, comme même avec les pouvoirs publics engagés, qui étaient véritablement agacés et surtout dans un schéma

d'incompréhension, sur le retard d'intérêt, d'action sur le financement des infrastructures de desserte routière de la ZIP...

Notre bassin économique connaît une transformation majeure. Nous entrons dans une nouvelle ère économique porteuse d'emplois nouveaux. Cette ambition collective pour la réindustrialisation et la transition environnementale va occasionner l'arrivée de nombreux projets industriels d'envergure. Dans le domaine de la décarbonation, c'est plutôt bien sûr sur le site de Fos et aussi dans le domaine aéronautique, avec beaucoup de projets suscitant des besoins nouveaux et importants, tant en infrastructure qu'en logement, et notamment pour la partie mobilité, celle qui concerne les personnes et les marchandises. L'État, la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence, les communes du bassin et le grand port maritime de Marseille veulent accompagner cette dynamique pour garantir la compétitivité du port de Marseille-Fos et bien sûr la dynamique du territoire.

Dans ce contexte, un protocole de financement visant à moderniser et sécuriser les infrastructures de desserte est signé le 30 juin dernier. Cela veut dire clairement que, alors que nous nous époumonnions les uns et les autres à faire bouger l'État pour que l'autoroute Fos-Salon puisse être véritablement un projet acté, un projet arrêté, même s'il n'y avait pas à douter sur le degré d'engagement... Je vous rappelle que, lorsqu'il y a eu l'enquête publique, celle-ci a donné l'avis tout à fait favorable, que l'État a pris en compte et qui lui a permis de prescrire cette réalisation en termes de priorité, sans avoir pour autant un arrêt effectif des choses sur la procédure et le calendrier. A l'approche de l'été, alors que nous étions tous plutôt harassés par la fin de toutes les enquêtes qui ont eu lieu sur tous les projets industriels, qui nous permettaient de rappeler à chaque fois l'intérêt effectif et de plus en plus, dans la mesure où les projets qui faisaient l'unanimité des personnes consultées montraient qu'il y avait obligatoirement un schéma d'infrastructures qui devait être encore plus pris en compte puisque la problématique ne pouvait qu'augmenter...

A partir de là, le préfet de région a senti l'obligation – les autres aussi, mais il y avait peut-être une fenêtre plus déterminée, qui faisait que l'écoute pouvait être plus assurée... A notre surprise, alors que nous n'attendions pas, à cette époque-là, un engagement, celui-ci a été acté le 30 juin dernier. Des engagements ont été pris, à partir des infrastructures. Je viens de vous citer la principale, qui sera anticipée par le contournement de Martigues-Port-de-Bouc, puis l'autoroute Fos-Salon, qui renforcera les connexions entre la zone industriello-portuaire de Fos-sur-Mer et l'autoroute A54.

Sur un linéaire de 25 kilomètres, dont 6 kilomètres de tracé neufs, cette infrastructure facilitera les flux logistiques, tout en intégrant les enjeux environnementaux du territoire et les nouvelles mobilités. En attendant sa mise en œuvre complète, des études et premiers managements sont prévus pour résorber les points de congestion les plus critiques, notamment au niveau de l'échangeur des principaux pôles économiques structurants, pour un budget de 17,5 M€, en complément de l'échangeur des Bellons à Istres, finalement financés intégralement par la Métropole, pour 21 M€. Je vous rappelle que c'est à la suite de nos démarches strictement municipales au début, qui ont convaincu l'Etat de donner la maîtrise d'ouvrage à la commune d'Istres dans un premier temps pour réaliser cette opération. A la faveur du transfert du domaine de la voirie à la Métropole, cette Métropole s'est donc substituée à nous pour réaliser cette opération qui va commencer sous peu.

Ces aménagements prendront en compte l'accessibilité multimodale, notamment avec le bus à haut niveau de service et bien sûr toute la panoplie vélo. Le montant des investissements mis en place est de 210 M€.

Depuis près de 20 ans, nous militons pour ce projet et je suis pleinement satisfait de sa concrétisation. Je crois que c'est un élément effectif, dont nous ne devons pas douter

de la réalité. Pour mieux prouver la certitude, nous avons une réunion le 13 octobre en préfecture, pour décliner l'application de la signature du 30 juin. Cette réindustrialisation vertueuse est une vraie chance pour notre commune qui va connaître ce qu'elle avait déjà connu dans les années 1970 et 1980 et qu'il faut accompagner, pour lui assurer un futur prospère, comme nous l'avions fait à cette époque. Cet accompagnement nous impose une anticipation sur les besoins d'infrastructure et en logements, afin d'assurer une arrivée sereine des futurs emplois.

Voilà pour la série de communications. Nous allons passer maintenant à l'ordre du jour du Conseil municipal.

## B – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 juillet 2025

M. le MAIRE.- Avez-vous des remarques sur l'approbation du procès-verbal du conseil du 30 juillet ?

M. PRETOT.- Je voudrais en profiter pour prendre la parole et répondre justement...

M. le MAIRE.- Monsieur Prétot, s'il vous plaît, vous répondez à la question. Avez-vous...

M. PRETOT.- Non.

M. le MAIRE.- Merci.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

## C – Décision valant délibération du 5 juillet au 26 septembre 2026

M. le MAIRE.- Y a-t-il une remarque ?

M. PRETOT.- Je voudrais à ce moment-là m'exprimer.

M. le MAIRE.- Est-ce que cela a un rapport avec...

M. PRETOT.- Cela a un rapport avec vos commentaires.

M. le MAIRE.- Non, je vous demande si cela a un rapport avec cela. Non ?  
Merci.

M. PRETOT.- Eh ben, on progresse. Vous attaquez et...

## FINANCES

### 1- Transferts et restitutions de compétences entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et ses communes membres - approbation des rapports de la CLECT du 4 septembre 2025

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le MAIRE.- C'est le fameux rapport habituel sur la CLEC, qui n'a pas d'intérêt pour nous précis puisqu'il n'y a pas d'opération qui nous concerne, mais qui doit quand même être présenté à l'Assemblée des communes, prises individuellement, pour que l'on puisse permettre à ces collectivités d'être en rapport avec la Métropole.

Je vous propose, sans un débat particulier parce que cela ne nous concerne pas – c'est un débat formel, de principe – d'approuver cette possibilité.

**M. PRETOT**.- Je sollicite la parole, Monsieur le Maire.

**M. le MAIRE**.- Oui. Y a-t-il un rapport avec cette question ?

**M. PRETOT**.- Oui, cela a un rapport avec la Métropole, puisque vous venez de nous évoquer que la Métropole venait de se substituer à la ville d'Istres pour faire les travaux de l'échangeur des Bellons.

Je voudrais rappeler que ce combat pour l'autoroute Fos-Salon, que vous avez évoqué, est un débat qui est très, très, très ancien puisque, en 1972 déjà, on nous promettait l'autoroute pour 1977. J'ai bien conscience que, aujourd'hui, des bonnes nouvelles arrivent du côté notamment du contournement autoroutier de Port-de-Bouc, qui entre dans une vraie phase de concrétisation. Ce n'est pas encore vraiment le cas pour l'autoroute Fos-Salon, malgré ce que vous nous annoncez.

C'est une bonne nouvelle mais je voudrais vous inciter, Monsieur le Maire, à ne pas nous satisfaire de ces bonnes nouvelles, qui sont souvent un peu de façade, car on a eu la même chose pendant des décennies. On a eu la même chose, vous et moi d'ailleurs, dans ce Conseil municipal, en 2014.

En 2014, vous nous expliquiez avoir rencontré la ministre des Transports de l'époque, qui vous avait promis – vous l'aviez annoncé en Conseil municipal – que l'autoroute Fos-Salon ne serait pas faite en autoroute, mais en deux fois de voies rapides, et serait réalisée pour 2022-2023. Nous sommes en 2025 et n'il n'y a toujours rien. Il faut quand même rester prudent...

Si je peux m'exprimer. Je ne suis pas très agressif, il me semble, on parle de fond.

**M. le MAIRE**.- Continuez.

**M. PRETOT**.- Je dis juste que, sur ces sujets, il ne faut pas non plus se réjouir à chaque fois de ces petites annonces, qui sont souvent des annonces de façade, parce que les préfets passent, mais nous, on reste. Vous comme moi, on reste. Ici, les problématiques restent. Il faut donc continuer de mettre la pression sur l'État pour avoir des infrastructures dignes de notre territoire. Je rappelle que Istres, sous-préfecture des Bouches-du-Rhône, n'est connectée à aucune autoroute. Ce n'est le cas d'aucune autre ville de plus de 40 000 habitants. Je vous invite vraiment à aller sur ce terrain-là davantage, comme vous l'avez fait sur l'échangeant des Bellons, que je rappelle j'avais appelé de mes vœux déjà en 2015, puisqu'on en avait parlé ensemble avec le colonel Rougier à l'époque, lors des vœux de l'OMS. L'échangeur des Bellons, une fois qu'il sera déverrouillé, va déjà fluidifier la circulation, mais appuyons fort sur l'État. Ce n'est pas parce qu'on a une bonne nouvelle aujourd'hui qu'il faut s'en réjouir définitivement.

**M. le MAIRE**.- Monsieur Prétot, je partage complètement votre description de l'histoire, qui a pu être jalonnée de périodes d'espoir qui se sont terminées par une absence, voire un silence complet. D'ailleurs, pour aller dans ce sens, je vous dirais et vous assurerai que mon tempérament reste le même – vous le connaissez bien. Il n'y a pas de doute à émettre sur le sujet. A l'époque, nous avions effectivement été conviés, à la suite de la réunion dont vous parlez avec ce ministre, à une réunion avec le préfet Cadot, qui nous avait dit la priorité qui était la sienne, parce qu'elle était la procuration agissante des décisions de l'État, et qu'un calendrier pouvait être nommé.

Je me souviens que cette réunion a eu lieu à la préfecture, dans le petit salon d'honneur, avec colonnes et tentures pourpres. Cela reste gravé dans ma tête. Mais, effectivement, les choses n'ont pas été...

Aujourd'hui, à chaque fois qu'il y a quelque chose de bien pour la ville, vous faites toujours un pas à côté. Je le regrette, mais c'est ainsi. Cette façon d'être percutant pour notre développement, pour trouver un cadre de vie meilleur, est un peu particulière ; Mais chacun a sa façon.

Sur ce terrain, je peux vous assurer que 1) je ne suis pas d'une naïveté nouvelle ou qui apparaîtrait pour la première fois maintenant et 2) rassurez-vous, je reste dans une situation d'affût et de pression. Mais je ne veux pas pour autant diminuer la trajectoire qui est aujourd'hui la nôtre, parce qu'il y a des engagements qui ont été pris. Vous avez raison de dire qu'ils ont pas le formalisme aussi précis que celui de Martigues-Port-de-Bouc, pour lequel le complément de financement a été mis en place par toutes les collectivités sur cet aspect.

Si je fais un rapport par rapport aux formes, je vois que des réunions préalables ont été effectuées pour accoucher de ce résultat, qui a mis en scène la participation de l'État, qui est venu renchérir sa première position financièrement exprimée, ce qui a permis aux autres collectivités de mettre un abondement. Je vois que les principes sont arrêtés de manière positive. Dans la foulée, parce que le préfet a bien vu, à travers sa participation à toutes les enquêtes publiques auxquelles, pour certaines, vous avez assisté, l'intérêt que manifestement porte la population sur ce sujet. Il a cru bon de décliner, mais aussi d'aller au forcing avec le gouvernement de l'époque, qui a pris des engagements. Tout le monde croit, et le préfet le premier, que, à partir du moment où quelque chose a été scellé au niveau du gouvernement, même si celui-ci n'existe pas, que les choses sont arrêtées de manière définitive. C'est ce que l'on appelle la continuité républicaine. Je ne m'assois pas sur cette certitude, mais je dis que, aujourd'hui, l'ouverture est largement forte et positive.

Je pense, sans un jeu de mots, que nous sommes enfin sur la bonne voie et sur de la concrétisation de cette opération, pour sa terminaison à un moment donné.

Maintenant, je voudrais, même si vous en faites une présentation effleurée, dire combien, sur d'autres sujets aussi, vous faites comme si je n'avais jamais existé et que je réapparaissais en dernier lieu, alors que ces situations de remise en place des choses sont dues aux actions de la Ville. A cette époque, sur ce sujet y compris, surtout, je vous rappelle que c'est moi-même, personnellement, sans avis de qui que ce soit, parce qu'on n'en avait jamais parlé ici, qui ai pris l'attache, non pas de la base car elle a toujours été muette sur le sujet, mais des services de l'Etat qui, sur leur territoire – c'est une ligne qui se fait sur des territoires achetés par l'Etat –, à partir d'un investissement qui a une nature d'Etat et autre... Je me suis dit que, effectivement, on pouvait forcer le temps par un intérêt de la commune manifesté par les réalisations que nous prendrions à notre charge. Ceci était dû bien sûr à la perception de ce qui allait se passer, avec la réalisation d'une nouvelle entité de logements, puisque la Bayanne pour les militaires voulait changer de lieu, pas très loin, parce qu'il y avait – et il y est toujours – un collège prévu et parce que la zone commerciale qui va commencer incessamment demandait une meilleure fluidité, et en premier lieu bien sûr la base d'Istres qui est particulièrement soumise aux aléas des embouteillages chroniques et permanents. L'Etat nous a concédé cette possibilité.

Il n'y a pas d'autre... C'est la commune ; et plus que la commune, c'est moi qui ai mené. Après on peut se raccrocher : « oui, c'est une bonne idée, je me mets dans le coup ». Mais la vérité historique, c'est moi ; pas d'autre.

Vous essayez d'effacer les choses, mais le tempérament est là. Si vous avez raison de dire qu'il faut être vigilant et qu'il faut avoir une pression constante, je serai là pour la faire, mais je pense – je le dis encore et vous pourrez peut-être me traiter de naïf – que les circonstances du moment, l'obligation de caractère industriel, l'engagement du président de la Région et de la présidente de la Métropole, avec un préfet qui est conscient des choses et qui l'a prouvé par cette ouverture – que l'on aura un terrain plus meuble pour avancer.

Merci.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**2- Budget principal - Exercice 2025 - Décision Modificative n°3**

Rapporteur : M. RAOULT (*Lecture du rapport*)

**M. le MAIRE**.- Des commentaires ?

Je rappelle que l'intérêt important de cette modification résulte en l'arrivée de recettes supplémentaires, qui étaient prévues lors de la transaction que nous avions menée avec l'AFPA pour les terrains qui étaient sous son égide et qui ont été transférés. C'est dans ce cadre que nous avions négocié un emprunt. Je vous avais dit que c'était une opération d'attente, en attendant bien sûr que le retour des ressources puisse nous permettre de venir.

Lorsqu'on aura la totalité, on s'apercevra que l'AFPA et nous-mêmes aurons un bénéfice certain important.

Y a-t-il un commentaire, un ajout ? Monsieur Prétot ?

**M. PRETOT**.- Non, non. Dans la même lignée que le vote du budget, nous voterons contre.

**M. le MAIRE**.- Vous votez contre ?

**M. PRETOT**.- Oui, parce que c'est une modification d'un budget que nous avons déjà voté. Nous maintiendrons le même vote.

**M. le MAIRE**.- Oui, c'est quand même une perception de recettes que, entre parenthèses, vous avez votée. C'est l'opération de l'AFPA, opération d'aménagement sous-jacente. Je vous le fais remarquer. Cela vous permettra d'atténuer un peu vos perceptions de la bétonisation, comme vous lappelez. Vous aviez voté pour, à ce moment-là, à l'unanimité. Mais enfin, on n'est pas à une incohérence près.

**M. PRETOT**.- On sortira les archives, mais non.

**POUR** : 34 voix (Liste Nous sommes Istres !, BOUTROUX Marie-Cécile)

**CONTRE** : 3 voix (Liste Istres Audacieuse)

**ABSTENTIONS** : 2 voix (Liste En Avant Istres, GABANOU Grégory)

**3- Avenant n°1 à la convention de Transfert de Maîtrise d'Ouvrage pour l'opération « Établissement d'accompagnement des enfants en fin de vie et leurs familles – Domaine de Conclué » - nouvelle délibération**

Rapporteur : M. LE MAIRE

**M. le MAIRE**.- Cette nouvelle délibération porte les travaux à hauteur de 8,2 M€, à la suite de réunions techniques de prestations évolutives décidées entre l'opérateur, la Métropole et l'architecte, à la suite des demandes.

Y a-t-il un commentaire, un avis ? Unanimité ?

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**4- Garantie d'emprunt à 3F Sud pour l'acquisition en VEFA de 63 logements intermédiaires locatifs**

Rapporteur : Mme MORA (*Lecture du rapport*)

**M. le MAIRE**.- Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**POUR** : 34 voix (Liste Nous sommes Istres !, BOUTROUX Marie-Cécile)

**CONTRE** : 4 voix (Listes Istres Audacieuse, En Avant Istres)

**ABSTENTION** : 1 voix (GABANOU Grégory)

**5- Modification du Contrat Départemental pour la Transition Écologique (CDTE) 2023/2025 et approbation de la tranche 2025**

Rapporteur : M. LE MAIRE

**M. le MAIRE**.- Le contrat reste le même. Des opérations changent à la faveur des dispositions qui sont utiles par rapport à la perception des problèmes de caractère écologique.

Y a-t-il une remarque, une observation ?

**M. PRETOT**.- Une observation, Monsieur le Maire. Puisque l'on parle d'un Contrat Départemental de Transition écologique, je suis obligé de revenir, puisque vous nous en avez parlé en préalable, sur la décharge d'Entressen. Vous dites que vous êtes à l'origine de son arrêt. Vous parlez de réécrire l'histoire et d'effacer la vérité : c'est un peu ce que vous faites.

La décharge d'Entressen, cela fait des années qu'elle dure. Vous ne nous en aviez jamais parlé. Si la presse ne le révélait pas, on ne l'aurait jamais su. Après, on peut dire que l'on a aujourd'hui une presse « à charge », comme vous le dites actuellement, mais c'est précisément ce qui a permis aux Istréens et aux Entressenois de découvrir la réalité de ce scandale écologique et sanitaire majeur qui se déroule là-bas. Je ne vous ai pas trouvé très dynamique, on va dire, sur ce combat et sur ce dossier. Vous nous avez répété que c'est un terrain privé et que vous ne pouvez rien faire.

Visiblement, Saint-Martin-de-Crau, dont ce n'est pas le terrain, s'est agitée bien plus que vous et a obtenu des résultats bien plus concrets.

(*Brouhaha*)

**M. LE MAIRE**.- Laissez-le parler.

**M. PRETOT**.- Pour le coup, c'est dans la presse. Vous avez dit que c'était un terrain privé. La presse, de toute façon, quand elle ne dit pas les choses qui vous va, elle est partisane. On a bien compris. La réalité, c'est quand même cela : il y a eu une impuissance, *a minima*, une impuissance globale des pouvoirs publics et aussi de cette municipalité à combattre cette décharge d'Entressen, et une constance à ne pas trop nous en parler. On serait preneur davantage d'informations sur l'avenir, et notamment sur les accusations qui sont sorties aussi récemment, que certains de nos chantiers déverseraient des gravats là-dessus.

Il va falloir, un jour, que l'on puisse avoir des éléments de réponse ou *a minima* une enquête administrative interne, qui pourrait être lancée par vos services, pour essayer de savoir si c'est le cas, si nos prestataires ont fait cela. Si nos prestataires, qui sont délégataires de marchés publics, ont fait cela, il faut que la Ville et que vous, Monsieur le Maire, en tant que chef de l'administration, puissiez lancer les poursuites. Je vous remercie.

**M. le MAIRE.**- Monsieur Prétot, quand je vous dis que vous effacez l'histoire ou vous la construisez à votre façon, les exemples ne manquent pas. Vous venez d'en montrer un de manière assez extravagante. Pouvoir imaginer qu'une action évolue parce que j'en parle ou je n'en parle pas, c'est une histoire de stratégie et ce n'est pas une histoire de savoir si on doit brailler ou si on s'intéresse au sujet, comme vous semblez vouloir le décliner par rapport à ce que je devrais faire de manière officielle.

Je pars du principe que beaucoup de choses peuvent avancer sans pour autant que l'on fasse beaucoup d'esbroufe, comme vous semblez le faire. Je vous rappelle quand même que, si vous avez pu vous raccrocher... Vous ne vous êtes pas intéressé au sujet depuis le départ. C'est parce que des gens se sont un peu plus mobilisés pour le dire que vous avez saisi l'occasion de la polémique, qui a été bien montée par vos accointances particulières avec la représentante locale de *La Provence*. A partir de cela, vous en faites un élément de vide d'action sur le sujet de la collectivité.

Oh oh, qui m'écoute ? Après, il reprendra ce qu'il veut.

Vide à collectivité : ce n'est pas tout à fait cela. Ce n'est pas tout à fait cela. Les choses ont été faites de manière graduée. Si vous imaginez – vous donnez toujours des leçons en oubliant les zones historiques – que la ville d'Istres, et plus particulièrement d'Entressen, où il y a quand même une légende établie que l'on a rayée heureusement de la carte par des années d'action pour la suppression de la décharge d'Entressen, celle qui était quand même dithyrambique, qui avait une référence européenne tellement elle était grandiose...

Nous ne pouvons pas imaginer que, pour quelque chose qui n'est pas mineur mais qui n'a pas cette ampleur, on puisse se désintéresser de la chose. Nous avons donc manifesté cela dès le premier point, en faisant des actions de caractère préventif, de caractère discussion. Peut-être imaginez-vous que la discussion et la médiation, quand elles ne fonctionnent pas, ne sont pas à mettre au crédit la procédure, mais elles ont le mérite de montrer l'intention pour arriver à un résultat.

Nous avons donc fait des médiations. Nous avons amené l'État à prendre ses responsabilités, et il l'a fait en prenant des arrêtés d'abord pour permettre que la remise en ordre se fasse. Puis, comme vous avez vu que la bonne foi et le bon intérêt n'étaient pas suivis, pof, il a pris un arrêté immédiat d'arrêt, qui n'a pas davantage été suivi. Vous n'avez pas à me mettre sous la responsabilité, à la place du préfet ou du procureur, de prendre une décision à caractère judiciaire, qui n'est pas notre ressort. Mais la collective a fait.

En plus, nous avons matérialisé notre avis en faisant en sorte que les dernières médiations qui n'avaient pas été avancées puissent être reprises par la préfecture, et liées à une sanction de caractère important, provisoire, mais certain, sur le blocage de 1,5 M€ pour remettre les choses en état, ce qui n'a pas encore été fait.

Je suis désolé, mais la commune n'est pas tout à fait responsable. On ne pouvait pas dire qu'elle reste amorphe, éloignée, immobile et qu'elle se désintéresse du sujet. Après, il y a eu un procès. Le procès a donné, heureusement – nous ne doutions pas, vous comme nous, que ce serait en faveur d'une prise en compte de la réalité, avec nécessité de... Nous attendons maintenant à la fois les résultats et les conséquences. Mais, de grâce, arrêtez de

dire que, parce qu'on ne parle pas, parce qu'on ne dit pas ce que l'on fait, parce que cela n'intéresse pas énormément de personnes, à part les gens du site... Vous, cela vous intéresse peut-être parce que vous en faites un emblème, un totem : « regardez mon écologie, moi, je suis écologique ». Cela, c'est du vent.

L'écologie, on ne la prend pas comme cela, on la prend par des actions réelles. Nous l'avons fait. Alors, de grâce, je ne vous demande pas d'applaudir ou de nous remercier, mais simplement de ne pas diminuer ce que l'on peut faire, avec un sourire ou pas insidieux. Merci.

Monsieur Casado, vous vouliez ajouter quelque chose à ce que vous disiez M. Prétot ? Non ? bon.

**M. GARCIA**.- Monsieur le Maire, j'aimerais ajouter, parmi toutes les actions que l'on mène au quotidien depuis plusieurs mandats pour préserver l'environnement, je suis quand même étonné que vous ne puissiez pas imaginer qu'on n'ait pas traité ce problème prégnant. Evidemment qu'on a traité ce problème prégnant. Comme vient de vous le dire M. le maire, c'est l'État qui est à la manœuvre. Ce problème, on le connaît, on l'a environné, on essaie de le traiter au mieux, comme on le fait habituellement. Ne soyez pas surpris si le temps est nécessaire pour régler un problème prégnant.

**M. le MAIRE**.- Y a-t-il un accord ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

**6- Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône dans le cadre du fonds de modernisation des E.A.J.E. (Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants) - Année 2025**

Rapporteur : Mme FALCO (*Lecture du rapport*)

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

**7- Concours aux associations et à l'Office de Tourisme – Exercice 2025**

Rapporteurs : M. IMBERT et Mme DECOMBIS

**M. IMBERT**.- En préambule, il s'agit d'accorder des subventions exceptionnelles à un certain nombre d'établissements scolaires, en particulier Daudet, le collège Pasteur et le collège Savary, et de donner des subventions à une association sportive, Istres Sport Cyclisme et l'Association des jeunes sapeurs-pompiers d'Istres.

Il faut que je parle plus fort, Monsieur le Maire, et dans le micro. Mais il est loin.

**M. le MAIRE**.- Sinon, on va vous dire que vous ne vous intéressez pas aux choses parce que vous parlez doucement.

**M. IMBERT**.- L'association Les Kokinous obtient aussi des subventions. Je passe la parole à ma collègue Véronique Decombris.

**Mme DECOMBIS**.- Par ailleurs, le Conseil municipal est informé de l'évolution du personnel mis à disposition par la commune dans cinq associations, ainsi qu'à l'Office de tourisme. Ces mises à disposition sont formalisées par des avenants aux conventions de mise à disposition de personnels existantes jointes en annexe.

Enfin, la Commune et l'Office de tourisme sont convenus d'une prestation de services en matière de gestion financière formalisée dans la convention jointe en annexe.

M. le MAIRE.- Merci.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

L'élu cité ci-dessous ne prend pas part au vote pour l'Établissement Public suivant :

- l'Office de Tourisme : Robin PRETOT

8- Convention à passer avec la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal relative à l'insertion professionnelle d'un sportif de haut niveau – année 2025

Rapporteur : Mme SANTINI

M. le MAIRE.- Un grand champion fait partie de notre effectif.

Mme SANTINI.- Tout à fait, c'est un agent de la Ville.

Cette convention concerne la mise à disposition d'un sportif de haut niveau, reconnu national et international – c'est très important – entre la Ville et la Fédération française. C'est une mise à disposition de 15 %, qui donne lieu en contrepartie à un financement de la Fédération.

M. le MAIRE.- Merci.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

9- Convention de partenariat entre la ville d'Istres et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Bouches-du-Rhône – Mise en place d'un espace numérique de travail

Rapporteur : M. IMBERT

M. IMBERT.- Il s'agit d'une convention entre la DASEN et la commune. La commune a mis en place un espace numérique de travail dans toutes les écoles de la ville. Elle a pris à sa charge le financement. La convention d'utilisation était nécessaire, puisque nous sommes dans un cadre professionnel.

Le Conseil municipal est appelé à approuver la convention.

M. le MAIRE.- C'est l'habitude, on s'en souvient.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

10- Protocole d'accord transactionnel des prestations de délivrance de pièces d'identité

Rapporteur : Mme CAMOIN

Mme CAMOIN.- Monsieur le Maire, il s'agit de vous autoriser à procéder à la signature du protocole d'accord transactionnel qui autorise la collectivité à rembourser à titre exceptionnel un timbre fiscal à un usager.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

11- Mandat spécial

Rapporteur : M. RAOULT

**M. le MAIRE.**- C'est une démarche de principe, parce que ce n'est pas sûr que ce soit appliqué.

**M. RAOULT.**- Le Conseil municipal est appelé à autoriser la prise en charge et/ou le remboursement des frais de mission de M. François Bernardini, Maire au d'Istres, qui se rendra au 107<sup>e</sup> Congrès des maires et Salon des maires et des collectivités locales à Paris Expo, porte de Versailles, du 17 au 20 novembre 2025.

Je précise que les crédits correspondant aux frais générés sont inscrits au budget principal.

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer les documents afférents.

**M. le MAIRE.**- Tout simplement aux lecteurs de rapport, de ne pas appliquer dans leur discussion les conséquences de... Tout le monde sait que c'est la même chose pour toutes les délibérations qui passent au Conseil municipal.

Ce n'est pas « vous donnez l'autorisation de ». C'est implicitement.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**12- Tarifs billetterie de la Régie des Agents de la Ville avec participations à compter du 13 octobre 2025**

Rapporteur : Mme CAMOIN

**Mme CAMOIN.**- Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les nouveaux tarifs qui ont été au préalable validés à l'unanimité en Conseil d'exploitation.

**M. le MAIRE.**- Merci.

**POUR** : 38 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, En Avant Istres, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**Ne prend pas part au vote** : 1 voix (PRETOT Robin)

**13- Tarifs relatifs aux frais de fourrière pour automobiles**

Rapporteur : M. ARAGNEAU

**M. ARAGNEAU.**- Concernant la fourrière, l'arrêté du 14 novembre a fait l'objet en 2024 de modifications. Il est donc proposé de fixer de nouveaux tarifs. Vous avez le tableau en-dessous.

Par ailleurs, il est proposé de fixer le tarif des expertises au montant facturé par expert.

**M. le MAIRE.**- Merci.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**14- Tarifs de la régie du Nexus – avenant aux délibérations n°94/25 du 10 avril 2025 et n°132/25 du 19 juin 2025**

Rapporteur : M. GRIMALDI

**M. GRIMALDI.**- Il est proposé au Conseil municipal d'adopter des tarifs complémentaires à ceux fixés par délibérations des mois de juin et avril. Il s'agit de tickets offerts pour les deux attractions Istrio Racing et Istrio Arena en réalité augmentée. Cette

billetterie offerte a pour but de répondre favorablement aux demandes de participation à des lois à gagner lors de kermesses, lotos ou autres faites par les écoles, les centres sociaux, les clubs sportifs ou associations qui se situent dans la commune d'Istres.

Il sera proposé entre 2 et 10 billets maximum, selon l'appréciation du caractère de la manifestation. Cela permettra, par la même occasion, de faire découvrir Nexus à un plus grand nombre de personnes.

M. le MAIRE.- Merci.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

**15- Abrogation de la convention de reversement, d'une subvention versée par l'Agence Régionale de Santé, au Centre Hospitalier de Martigues**

Rapporteur : M. COLSON

M. LE MAIRE.- C'est un imbroglio. L'ARS avait demandé d'effectuer une procédure. Maintenant, elle nous demande l'inverse. M. Colson va vous l'expliquer.

M. COLSON.- Pour comprendre rapidement la raison de cette abrogation, on a mis en place à la Maison Régionale de Santé une structure, parmi tant d'autres, qui reçoit les jeunes de 15-25 ans en fragilité psychologique. Cela permet de les prendre en charge, quelle que soit la prise en charge, et d'éviter les dérapages que tout le monde connaît.

Pour cette structure, la logistique est assurée par une infirmière spécialisée et une psychologue venant de l'hôpital de Martigues. Il est tout à fait logique que, la Maison Régionale de Santé recevant de l'argent, elle le reverse à la logistique. C'était jusque-là le système actuel.

Maintenant, la démarche est différente, dans la mesure où c'est l'ARS qui va payer directement l'hôpital de Martigues. Cela évitera d'avoir une espèce d'imbroglio, effectivement.

Je rappelle toutes les communes n'ont pas de Maison Régionale de Santé. On a plus de 7 000 passages par an dans les différentes activités. C'est vraiment un intérêt énorme pour la population d'Istres.

M. le MAIRE.- Oui. Y a-t-il une remarque ? (Non.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

**16- CEC Les Heures Claires – collège Alain Savary – modalités d'attribution des bourses nationales de collège**

Rapporteur : Mme SLOTALA

Mme SLOTALA.- Le Collège Savary étant de compétence communale, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modalités d'attribution des Bourses nationales de collèges, ainsi que les fonds sociaux pour les cantines et fonds pour l'année scolaire 2025-2026.

M. le MAIRE.- Merci. Y a-t-il une remarque ? Une observation ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

**17- CEC Les Heures-Claire – Modalités d'attribution des fonds sociaux pour l'année 2025-2026 du collège Alain Savary**

Rapporteur : Mme SLOTALA

**Mme SLOTALA.**- J'ai compacté les deux décisions, à la suite. Cela concerne le même établissement.

**M. le MAIRE.**- C'est bien : concentration. Que les suivants s'en inspirent.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

**18- Présentation du rapport d'activité 2024 de l'EPIC Office de Tourisme**  
Rapporteur : Mme DECOMBIS

**Mme DECOMBIS.**- Je vous fais un petit résumé succinct. L'année 2024 s'inscrit dans la continuité dynamique de 2023, avec une activité soutenue malgré un léger repli de la fréquentation. L'Office du tourisme a accueilli 43 319 visiteurs. Cette fréquentation confirme la bonne vitalité de la destination d'Istres, attractive tout au long de l'année. Les 319 jours d'ouverture témoignent de l'engagement des équipes, avec une large amplitude horaire et une présence renforcée pendant la haute saison. Les avant et arrière-saisons se révèlent elles aussi porteuses, notamment les mois de janvier, février, mars et octobre.

L'activité billetterie reste soutenue, avec 274 billetteries totalisant 14 425 inscriptions, soit près de 44 billets vendus par jour. Les demandes concernent majoritairement les manifestations et événements, dans une part significative liée à Istres Tourisme Le Club. Près des trois quarts des demandes sont traitées en direct à l'accueil, gage de proximité et de qualité de service.

L'Office poursuit également son travail de promotion extérieure, avec 23 % des contacts établis lors des salons, portes ouvertes et événements spécifiques. La clientèle demeure majoritairement française, issue de nombreuses régions. Les touristes étrangers représentent environ 6 %.

Sur le plan stratégique, l'Office de Tourisme affirme sa volonté de s'adapter aux nouvelles tendances, tout en préservant son identité et ses spécificités locales. Il s'appuie sur le milieu associatif et les acteurs professionnels, pour proposer des activités innovantes, tout en tenant compte des enjeux environnementaux et des aléas météorologiques. Cette démarche collective traduit la mobilisation constante de l'équipe de 15 personnes et de ses partenaires institutionnels au service du rayonnement et de l'attractivité d'Istres.

**M. le MAIRE.**- [coupure enregistrement]... d'activité de l'Office de Tourisme. Merci pour lui et pour l'action qui est menée par son Conseil d'administration, sa présidente et le personnel et la directrice qui effectuent ces missions.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE ET APPROUVE A L'UNANIMITÉ LE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME**

- Ne prend pas part à la prise d'acte : PRETOT Robin

**19- Approbation des comptes de gestion et administratif de l'EPIC Office de Tourisme - exercice 2024**

Rapporteur : Mme DECOMBIS

**Mme DECOMBIS.**- En section d'investissement, en recettes : 16 598,38 € ; en dépenses : 11 362,83 €. En section fonctionnement, en recettes : 1 342 853,87 € ; en dépenses : 1 302 526,45 €.

Ces comptes sont soumis au Conseil municipal, conformément à la réglementation.

M. le MAIRE.- Y a-t-il une remarque ou une observation ? C'est un accord à l'unanimité ? Merci. Bravo.

POUR : 38 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, En Avant Istres, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (PRETOT Robin)

## **20- Approbation du Budget Supplémentaire 2025 de l'EPIC Office de Tourisme**

Rapporteur : Mme DECOMBIS

Mme DECOMBIS.- En section d'investissement : 30 790,98 €. En section de fonctionnement : 43 011,01 €.

M. le MAIRE.- Merci. Y a-t-il une remarque ou une observation ? Un accord ? Unanimité, merci.

POUR : 38 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, En Avant Istres, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (PRETOT Robin)

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **21- Renouvellement de la demande de classement de la commune d'Istres en « Commune touristique »**

Rapporteur : Mme DECOMBIS

Mme DECOMBIS.- Je vais faire un petit rappel. Cette dénomination a permis à la commune de pouvoir postuler et de réussir son classement en « station de tourisme » en 2012. Il convient aujourd'hui de renouveler la demande de classement en « commune touristique », condition obligatoire et préalable pour un classement de la commune en « station touristique » en 2026.

M. le MAIRE.- Je pense que le travail accompli, le rapport d'activité que vous avez entendu et la réputation de la commune vont nous conduire à cette recondition, j'espère de caractère automatique. En tout cas, les discussions avec les pairs vont dans le bon sens. J'espère que nous serons encore une fois adoubés à ce rang.

Unanimité ? Merci.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

## **PERSONNEL**

### **22- Crédit d'un poste d'agent d'entretien - Istremont**

Rapporteur : M. BREMAUD

M. BREMAUD.- Je vous demande d'approuver la création d'un poste d'agent d'entretien à Istremont.

M. le MAIRE.- Unanimité.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

## **URBANISME**

### **23- Désaffectation et Déclassement du Domaine Public Communal d'une emprise de 15 m<sup>2</sup> à détacher du Domaine Public Communal sise chemin de Trigance « Le Pré de la Licorne »**

Rapporteur : M. CASADO

**M. CASADO**.- Les rapports 23 à 26 sont les mêmes choses. Le premier concerne le chemin de Trigance, pour 15 mètres carrés. Nous avons voté cela en juin 2025. C'est la désaffectation.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

### **24- Désaffectation et Déclassement du domaine public communal d'une emprise de 109 m<sup>2</sup>, à détacher du domaine public communal sise avenue Aldéric CHAVE**

Rapporteur : M. CASADO

**M. le MAIRE**.- Le rapport 24 est de même nature.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

### **25- Désaffectation et Déclassement du Domaine Public Communal d'une emprise de 12 m<sup>2</sup> à détacher du Domaine Public Communal sise allée du Baliveau au profit du propriétaire mitoyen**

Rapporteur : M. CASADO

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

### **26- Déclassement d'une emprise de 16 m<sup>2</sup> à détacher du Domaine Public Communal sise Ronde des Pioutons**

Rapporteur : M. CASADO

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

### **27- Conclusion d'une convention d'occupation temporaire, au profit du Département des BdR, pour la mise à disposition d'une partie des locaux, situé au sein du futur Pôle Social cadastré section AS N°491 et 595, afin d'y implanter la MDS**

Rapporteur : Mme JOULIA

**M. le MAIRE**.- C'est notre réfection d'EDILYS, pour le regroupement, dont le Service départemental va être un acteur, pas principal, mais très très important.

**Mme JOULIA**.- Vous connaissez tous ce projet de transformer l'ancienne maison de retraite d'EDILYS en un pôle regroupant les structures sociales. Je vous rappelle que la collectivité a acquis l'ancienne maison de retraite en 2023, avec une subvention de 2,2 M€ du département des Bouches-du-Rhône. Il y a eu une réhabilitation. Aujourd'hui, une convention de partenariat entre la Commune et le Département convient la mise à disposition gratuite d'une partie des locaux du dit équipement, ayant pour objectif d'y installer les services de la MDS, Maison de la Solidarité.

Les parties se sont entendues pour la conclusion d'une convention d'occupation temporaire. Je vous indique aussi qu'il y aura, à l'intérieur de ce bâtiment, des logements

d'urgence, notamment pour les jeunes à travers le CLLAJ, et aussi pour les femmes, familles monoparentales en difficulté ou femmes victimes de violences, qui pourront aussi avoir des séjours de courte durée dans cet établissement. Vous avez l'intégralité de la convention.

Je vous demande de voter favorablement, très favorablement, pour cette délibération.

**M. le MAIRE**.- Je me permettrai d'ajouter deux éléments d'information. Le premier est que c'est un chantier compliqué, très compliqué. On pourrait imaginer que son côté moderne, donc pas très ancien, ne présente pas de défaillance technique ; ce n'est pas le cas. Il y a beaucoup de reprises qui n'étaient pas prévues, qui sont aujourd'hui obligatoires et vont entraîner obligatoirement un report de mise en service.

Deuxièmement, vous avez entendu Mme JOULIA dire que c'était gratuitement. Certains pourront dire « qu'est-ce que c'est encore ? », mais c'est tout à fait logique que ce soit gratuit pour le Conseil départemental, puisque je vous rappelle qu'on ne peut pas faire payer à des gens qui donnent des subventions lorsqu'ils vont devenir locataires. Cette logique, que certains peuvent imaginer comme un avantage, n'est que l'application normale du bon sens et de la loi.

**Mme JOULIA**.- Et ce n'est que pour 30 ans.

**M. le MAIRE**.- Merci. Unanimité ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

**28- Cession onéreuse d'un immeuble bâti cadastré Section CL N°112 et 113 sis boulevard Paul PAINLEVE au profit de l'occupant**

Rapporteur : Mme AYOT

**Mme AYOT**.- La commune a été sollicitée par le restaurant et la société pokewowl, représentée par M. Renaud GALLINE, qui est désireuse d'acquérir le bien communal où elle est locataire au rez-de-chaussée à l'heure actuelle. Le montant a été fixé à 147 000 €.

**M. le MAIRE**.- Parfait. Unanimité ? Merci.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

**29- Approbation de l'avenant n°1 modifié à la convention relative à la gestion du site du Centre Educatif et Culturel Les Heures Claires (CEC) avec la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Rapporteur : M. LE MAIRE

**M. le MAIRE**.- C'est simplement pour remettre dans le circuit les locaux occupés par l'ESDAC, qui sont transférés pour avoir d'autres critères d'utilisation, qui sont déjà en place puisqu'il y a des occupants.

Unanimité ? Merci.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

**30- Cession de la parcelle cadastrée Section AL N° 77 d'une contenance de 55m<sup>2</sup> au profit de COGEDIM PROVENCE**

Rapporteur : M. CASADO

M. CASADO.- C'est pour la COGEDIM. Nous allons régulariser une situation foncière d'une enclave de 55 mètres carrés. Le jour de la délibération, le 20 mars 2025, on avait approuvé le déclassement du domaine public de ladite entreprise. Celle-ci a été numérotée AL N° 77. Il convient aujourd'hui d'intégrer cette parcelle dans la vente restant à intervenir au profit de COGEDIM Provence. C'est l'AFPA.

M. le MAIRE.- Unanimité ?

M. PLANELLES.- Excusez-moi, pardon.

M. le MAIRE.- Cela a un rapport avec le sujet ?

M. PLANELLES.- Complètement, sinon je n'aurais pas pris la parole, naturellement, Monsieur le Maire.

Je crois qu'on vous l'avait déjà dit, mon collègue Robin Prétot vous l'avait expliqué déjà, mais visiblement, cela va un peu jusqu'au bout. Il n'est pas dans les missions d'une collectivité territoriale, en l'occurrence une commune, de faire de la réserve foncière pour ensuite vendre aux promoteurs immobiliers.

Or, c'est exactement ce que la ville d'Istres fait dans ce dossier depuis le 15 mars 2023, la première délibération. Faire de la plus-value, ce n'est pas non plus du ressort d'une commune.

M. le MAIRE.- Monsieur PLANELLES...

M. PLANELLES.- Non, mais vous me laissez terminer, s'il vous plaît.

M. le MAIRE.- Non, je vous arrête tout de suite.

M. PLANELLES.- D'ailleurs, à ce sujet... Non, vous me laissez terminer. Vous ne m'arrêtez pas. Je finis. Je finis.

M. le MAIRE.- Je vous arrête tout de suite, parce que je vous signale que ce que vous dites ne se rapporte pas à ce dossier. Ce n'est pas du tout dans le dossier.

M. PLANELLES.- Si, complètement. Nous sommes sur la cession... Laissez les gens terminer. Écoutez, je vous en prie. S'il vous plaît.

M. le MAIRE.- Cela n'a aucun intérêt. C'est simplement la possibilité...

Monsieur Prétot, vous aurez la parole après. Je vous la donnerai.

Cela n'a pas d'intérêt, parce que ce qu'il vient de dire est faux par rapport au rapport.

M. PLANELLES.- D'ailleurs, à ce sujet, il nous avait été indiqué dans un précédent Conseil municipal que la Chambre régionale des comptes avant demandé à la Ville d'Istres de délibérer pour soumettre aux voix des conseillers municipaux le montant de la plus-value et sa répartition entre la ville d'Istres et l'AFPA. Or, cela ne nous a pas été proposé au vote. Et force est de constater que le présent projet de délibération est muet à ce sujet.

M. CASADO.- On l'avait fait ça.

M. PLANELLES.- Non, vous ne l'avez pas fait.

M. le MAIRE.- Mais si.

M. PLANELLES.- Au-delà de ce manquement à la procédure,

M. CASADO.- Le partage avec l'Afpa, on l'a fait.

M. PLANELLES.- Au-delà de ce manquement à la procédure, le bien-être des Istréens qui vont pâtir de cet énième projet immobilier vaut bien plus que les 15 M€ dont nous n'avons aucune assurance qu'ils entreront bien dans les caisses de la Ville dans leur globalité.

Puisque vous nous parlez sans cesse des soi-disant recettes issues des ventes de biens communaux, parlez-nous donc aussi, Monsieur le Maire, du coût engendré par la réfection intégrale du chemin du Tivoli, dont le coût pour la collectivité Métropole – nos impôts – avoisine la somme astronomique de 500 000 €. Et le promoteur qui a causé cet effondrement en grignotant à coups de pelle mécanique le soubassement de cette voie, que va-t-il payer dans tout cela ? Vous pouvez nous en dire plus ?

M. CASADO.- Cela a avoir avec quoi ?

M. PLANELLES.- Pour nous, la qualité de vie primera toujours... S'il vous plaît, Monsieur.

Pour nous, la qualité de vie primera toujours sur l'argent de la promotion immobilière, ce mal qui ronge la ville depuis plus d'une décennie maintenant. Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons sur cette cession, comme nous l'avions déjà fait – on n'avait pas voté pour, nous nous étions abstenus lors du Conseil municipal du mercredi 6 décembre 2025.

C'est un projet immobilier démentiel et un flou artistique. On n'y est pas encore. 2024. Cela va venir, 2025.

Projet immobilier démentiel et le flou artistique sur la recette oblige. Merci de votre attention. Cela a été un peu pénible, je vous avoue, Monsieur le Maire.

Vous êtes pénible, Monsieur le Maire, vous êtes pénible.

M. le MAIRE.- Ce qui est pénible, c'est de dire des choses qui sont hors de la réalité. Je ne sais pas qui déteint sur M. Prétot, si c'est vous qui déteignez sur lui ou l'inverse.

M. PRETOT.- Ce n'est pas une blanchisserie.

M. le MAIRE.- ... des choses qui n'existent pas.

D'abord, petit souci de cohérence, quand même. Je vous signale que l'on est en train de parler non pas d'une réserve, puisque vous avez commencé sur le fait qu'il est étonnant de faire des réserves pour effectivement après les mettre à disposition de qui que ce soit. C'est étonnant. Vous êtes encore dans l'erreur.

Ce qui est encore plus étonnant, c'est que, sur ce dossier de 55 mètres carrés, vous avez donné votre accord, et je l'ai rappelé tout à l'heure...

M. PLANELLES.- Abstention.

M. le MAIRE.- Taisez-vous !

M. PLANELLES.- « Taisez-vous » ? Allez ! S'il vous plaît.

M. le MAIRE.- Je vous ai laissé parler.

Vous avez donné votre accord sur la totalité – la totalité – des ventes.

M. PLANELLES.- Ah non.

M. le MAIRE.- On vous le montrera. Ne vous en faites pas, les délibérations sont là.

Deuxièmement, on a bien ici – mais peut-être que vous n'avez pas envie de l'entendre – que, effectivement, on avait une action commune avec l'AFPA pour récupérer ces terrains et les mettre à la promotion. Cela, vous l'avez voté aussi.

M. PRETOT.- Non. On a voté l'acquisition.

M. le MAIRE.- Vous oubliez.

Je finis. Quand vous semblez douter... C'est facile de douter, lorsqu'on est dans la mauvaise foi.

M. PLANELLES.- Il n'y a que vous qui parlez. Un professionnel du domaine !

M. le MAIRE.- ...que vous n'allez pas vous risquer. Vous avez la mauvaise foi personnifiée. Vous avez douté d'une quelconque recette. On vient de vous en présenter une, aujourd'hui. Oh oui, vous ne l'avez pas vue ?

M. PRETOT.- Si, si. ... du bétonnage, ce n'est pas trop notre truc.

M. le MAIRE.- Elle a fait même l'objet d'une décision modificative. A partir du moment où les cessions se font étape par étape, les recettes arrivent étape par étape. Ce n'est pas la peine d'entraîner la réflexion sur un grand mystère, sur quelque chose qui serait, encore une fois, un arrangement particulier. C'est la réalité.

Maintenant, si vous voulez que, à travers cela, on parle de la construction, on aura le temps, pendant la campagne électorale, de dire les choses comme on doit les dire.

Monsieur Prétot, vous voulez dire quelque chose ?

M. PRETOT.- Effectivement, on en parlera pendant toute la campagne électorale mais, sur ce sujet de l'AFPA, nous avions voté le premier projet, qui était l'acquisition foncière. Après, il y a deux projets qui arrivent derrière : un projet de promotion immobilière, qui est une vente auprès de ce promoteur qui porte un projet. C'est là que l'on est plus en désaccord. On considère – c'est le constat global, de toute façon, sur la ville – que ces projets sont souvent un peu démesurés, pas très esthétiques toujours, et ne correspondent pas aux besoins et à la capacité de la Ville d'absorber à chaque fois les effets.

On peut toujours nous parler de recettes. J'entends...

M. le MAIRE.- Laissez parler M. Prétot.

M. PRETOT.- Merci.

J'entends que vous parlez de recettes, mais on peut aussi tout à fait tout revendre demain, tous les terrains et tous les champs qui existent dans la ville pour faire des

tas de recettes et avoir des millions et des centaines de millions d'euros. Moi, ce qui m'intéresse, c'est moins la recette que quelle ville on est en train de dessiner et de construire. C'est là que j'ai une divergence avec vous. Cet argent de la promotion immobilière, même s'il entre pas mal dans les caisses de la Ville, dessine une ville, demain, qui n'est pas très agréable à vivre.

C'est pour cela que nous restons opposés à votre vision du développement de la ville. Ce n'est pas de ne pas vouloir construire de logements, mais il y a un degré entre construire zéro logement et en construire 1 000 par an.

**M. le MAIRE**.- Monsieur Prétot, je vous répondrai de manière générale, à un moment où ce sera très utile. Je vous rappellerai simplement que, ici, personne ne trompe qui que ce soit. On a effectivement expliqué, et cela ne vous avait pas heurté, puisque vous aviez voté avec nous le principe d'acquisition... On a bien dit que c'était dans un cadre de... Après, que vous vous réveilliez un peu tard et que, par opportunisme électoral, vous disiez « mais c'est pour en faire des constructions, on n'est plus d'accord »...

Je vois le pas que vous faites vers M. PLANELLES pour imaginer que les réserves foncières sont faites dans l'absolu, en attendant que le temps y trouve une affectation. Cela peut être le cas. En tout cas, aujourd'hui, l'actualité... Je trouve quand même curieux, Monsieur – on aura l'occasion d'en parler, rassurez-vous, les arguments ne manqueront pas –, que vous qui avez participé, pas à toutes, mais quand même, que vous ayez entendu, à la faveur des commissions l'obligation de construction pour l'actualité, non pas à terme, mais du moment, que vous êtes – en tout cas, vous vous présentez comme cela – plus ou moins quelqu'un d'attaché au développement aéronautique et dont on a effectivement toute une série de propositions industrielles d'importance, dont on reçoit les présidents ou directeurs, tous les deux, régulièrement, pour dire « où peut-on acheter des appartements pour nos collaborateurs ? »... Cela vous passe au-dessus de la tête.

Ce n'est pas vrai ?

**M. PRETOT**.- Mais non, ce n'est pas cette réalité. La vraie problématique...

**M. le MAIRE**.- La vraie problématique est celle-ci, Monsieur. Elle est que, à un moment donné, on doit se poser la question : avons-nous, nous, la volonté, vous ou nous – visiblement, ce n'est pas du tout la même, elle est même tout à fait opposée –, de laisser passer les situations de bien-être de vie, de bien-être industriel, de bien-être social de notre population avec les milliers d'emplois que l'on peut raccrocher, ou d'autres vont-ils en profiter ? La question est simplement là, Monsieur.

**M. PRETOT**.- Vous avez raison. Et la réponse est toujours la même : c'est la temporalité.

**M. le MAIRE**.- Après, vous pouvez dire « j'ai rencontré quelqu'un qui n'est pas content parce qu'il a un peu moins de soleil », ce que je conçois. Entre parenthèses, j'use de relations et d'influence vis-à-vis des promoteurs pour que les choses se mettent au mieux de l'environnement des riverains, mais pas au détriment de l'intérêt de la population. Voilà l'intérêt de la population.

Vous n'êtes pas en prise des réalités. Vous n'êtes même pas en prise des réalités du futur, vous n'êtes même pas en prise des réalités du présent.

**M. PRETOT**.- Comme vous le dites, la campagne démontrera. L'inverse.

M. le MAIRE.- Si vous étiez à même de connaître le nombre, et peut-être le nom – cela vous éclairerait un peu plus – des postulants à des logements, vous changeriez d'optique immédiatement.

M. PRETOT.- Je ne crois pas, non.

M. le MAIRE.- Ces petits 55 mètres carrés ayant fait beaucoup parler, par rapport aux hectares qu'ils ont votés à l'unanimité la dernière fois...

M. PRETOT.- Il n'y a pas pire borgne que celui qui ne veut pas voir.

M. CASADO.- Surtout que l'AFPA était propriétaire. Si elle avait voulu vendre, elle aurait pu tout vendre. Heureusement, on aurait pu s'entendre avec eux. Sinon, l'AFPA vendait et faisait ce qu'elle voulait.

M. PRETOT.- Oui, elle faisait ce qu'elle voulait. Rappelez-moi qui fait le PLU et délivre les permis. C'est l'AFPA aussi ?

M. CASADO.- En plus, là où vous n'êtes pas très honnête, c'est que quand on parle de bétonnage, on imperméabilise là où c'est déjà imperméabilisé. On ne va pas chercher ailleurs ni plus loin. C'est au même endroit.

Si ce n'est pas nous qui avions concocté l'accord pour gagner un peu d'argent sur cette affaire, on n'aurait rien. Je ne sais pas pourquoi il parle de Tivoli, l'autre, là. Je ne sais pas.

M. PRETOT.- Cela ne vous empêche pas d'être respectueux.

M. CASADO.- L'explication du Tivoli, ce n'est pas compliqué. C'est le pluvial métropolitain, parce qu'ils en ont la compétence. Ils ont tiré un tuyau de 1 000 pour décharger l'avenue Saint-Exupéry. Et ce n'est pas fini, parce que vous allez me dire qu'on va maintenant continuer jusqu'au rond-point de l'école de Gouin pour qu'on puisse permettre à la fois la descente du Tivoli et de Guynemer sur la partie qui ne va pas aller dans la Parabièvre, pour pas noyer Jean-Lebas. Ce sont des travaux qui ont été faits.

On n'a pas fait les travaux tout de suite, parce qu'il y avait ces constructions à côté. Je vous rappelle que c'est un privé, encore une fois, qui l'a fait. D'ailleurs, dans la construction qui est en train de se finir... Vous aviez la belle photo de la piscine. On a demandé au promoteur de couper le virage. Je ne sais pas si vous vous souvenez, avant, il y avait un angle. Il nous rétrocède une partie, qu'il va d'ailleurs aménager à son titre, pour faire un petit espace vert et faire un arrondi pour que l'on puisse mieux descendre, plutôt que de faire ce que l'on faisait avant avec les cars.

M. PRETOT.- C'est intéressant de le savoir.

M. CASADO.- Quand il parle du Tivoli, je ne sais pas ce qu'il veut dire.

M. PRETOT.- C'est la question que l'on pose, en fait, comme vous n'en avez jamais parlé.

M. CASADO.- C'est du domaine public. Renseignez-vous au lieu de faire...

M. PRETOT.- « Renseignez-vous » ! Elle est rigolote. Les mecs ! C'est l'opacité la plus totale. On leur demande 14 000 informations. Vous ne vous êtes jamais exprimés dessus, et après vous râlez.

Vous voyez, quand vous donnez des informations, cela se passe bien.

Mme AYOT.- Vous ne vous renseignez pas, vous ne posez pas de questions.

M. PRETOT.- Si, on se renseigne, on pose la question.

M. le MAIRE.- Vous me donnez un élément de réflexion supplémentaire, qui devrait vous faire un peu réfléchir sur la façon d'appréhender, lorsqu'on est un vrai responsable, un élément d'anticipation et d'avenir.

M. PRETOT.- Encore un cours ! Le Dumbledore de la politique.

M. le MAIRE.- Vous semblez oublier une chose, peut-être parce que vous n'êtes pas intéressé : à l'époque où M. Pierre Dharréville, ou moi-même, avec Mme Sirerols, on a essayé de sortir l'AFPA de son abîme professionnel...

M. PRETOT.- En promettant qu'il n'y ait pas de projet immobilier, d'ailleurs.

M. le MAIRE.- ...où on y est arrivé, il y a eu effectivement, après, des discussions qui ont été menées, parce que je ne souhaitais pas que la liberté soit donnée totalement à l'AFPA pour pouvoir faire ce que l'on pouvait imaginer de faire. Eux, ils auraient fait de manière absolue une urbanisation, ce que nous n'avons pas accepté et que nous avons imaginé comme un théâtre de co-construction ou de coopération avec l'AFPA.

C'est pour cela que nous avons acheté des terrains, avec le fait de pouvoir, dans la plus-value arrêtée, avoir un partage et des bénéfices. Cela s'appelle une anticipation intelligente, Monsieur. Cela a permis à la collectivité d'avoir une main sur eux et avoir un retour financier. Voilà.

Pour cela, il faut avoir un vécu, une relation avec la vérité.

Vous n'avez pas approuvé. Tout le reste...

M. PRETOT.- Abstention.

M. le MAIRE.- Abstention ? Ah ! Eh oui, vous aviez voté, donc vous ne pouvez pas voter contre. Abstention.

M. CASADO.- On fera un rapport sur le chemin de Tivoli pour voir s'ils votent pareil.

M. le MAIRE.- De toute façon, face à des gens qui sont de mauvaise foi, on ne peut pas avoir un quelconque argument retenu. A partir de là, ce n'est même plus la peine de discuter.

**POUR** : 36 voix (Listes Nous sommes Istres !, En Avant Istres, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**ABSTENTIONS** : 3 voix (Liste Istres Audacieuse)

**31- Promesse de vente au profit du Groupe THEOS d'un terrain bâti d'environ 1717m<sup>2</sup> à détacher des parcelles cadastrées section CT N°43, 118 et 348 ainsi que 27 m<sup>2</sup> en nature de canal non cadastré sise Corniche de Suffren**

Rapporteur : M. CASADO

M. CASADO.- On avait déjà voté, mais la promesse de vente a été caduque. Il convient de délibérer à nouveau pour conclure une nouvelle promesse de vente. C'est pour réhabiliter le domaine de Cascaveau, afin d'aménager dans le bâti existant un restaurant, un hôtel sept chambres avec un espace de bien-être, un jardin paysager et diverses autres choses.

M. le MAIRE.- Unanimité ? Oui.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

## DESIGNATION

### 32- Désignation du représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil de l'école élémentaire Reine Marie Casimir Gouin

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le MAIRE.- Je vous propose la candidature de Mme Géraldine GOUIN.

Intervenant.- Il y a conflit d'intérêts.

M. le MAIRE.- Conflit d'intérêts !

Y a-t-il une remarque ou une observation ? Une unanimité ? Merci.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

Madame Géraldine GOUIN est désignée représentante du Conseil Municipal au sein de l'école élémentaire Reine Marie Casimir Gouin.

## DIVERS

### 33- SEM Pôle Aéronautique Istres Étang de Berre – Rapport annuel de l'élu mandataire 2024

Rapporteur : M. BERNARDET

M. le MAIRE.- M. BERNARDET voulez parler du pôle aéronautique, mais il est absent.

M. BERNARDET.- Il est absent ? Je sais que je passe inaperçu, mais quand même !

M. le MAIRE.- Pardon. Je vous ai cherché et je ne vous ai pas vu. Allez-y.

M. BERNARDET.- Le Code général des collectivités territoriales, dans son article 1524-5, oblige tout élu mandataire d'une collectivité dans une entreprise publique de produire un rapport annuel, que vous avez donc en pièce jointe. La loi 3DS en formule la normalisation. Je vous propose de prendre acte.

M. le MAIRE.- Merci. On pourrait simplement dire que le début de l'été, l'été lui-même, nous a conduits à des heureuses opérations, puisque le pôle aéronautique a pu enrichir ses prospects d'arrêtés par des industriels de haut rang. Cela laisse présumer le développement de la branche aéronautique de manière très volumineuse, avec des emplois nombreux, une qualité d'emploi, autant dans le degré de formation que dans le degré de rémunération, qui sera très plaisante pour ceux qui en seront détenteurs.

Bien sûr, en faisant référence à la discussion que nous venons d'avoir, il y a nécessité de prendre en compte des obligations d'installation. Je rappelle que, dans ce cadre, même si on feint qu'il y a des constructions et on se demande à quoi elles le servent, la base va avoir la moitié des logements qui vont être construits ou qui sont en train de l'être. On ne peut pas imaginer que cela n'a pas un seul intérêt, au moins qu'on me le prouve véritablement. Celui qui se balade avec (*inaudible*) de temps en temps aurait du mal à faire comprendre au commandant de la base qu'il n'a pas d'utilité pour ses militaires. En tout cas, nous l'avons programmé et nous sommes en train de l'exécuter.

Les industriels comme HynAero nous tacent, et ils ont bien raison, parce que, eux, ont un investissement plus important et plus en avant du calendrier qui est arrêté, qui va montrer que cette installation va se faire très vite. Nous avons là aussi des obligations de résultats pour l'installation des cadres supérieurs et des collaborateurs qui sont à l'intérieur.

De plus, nous sommes en train de discuter d'un projet tout à fait nouveau, qui entre dans le cadre de notre capacité d'accueil, mais surtout de la capacité de développement. C'est l'entreprise Safran qui va construire ses moteurs sur notre pôle aéronautique. Évidemment, cela entraînera l'arrivée de cadres et d'ingénieurs de haut niveau avec de hauts salaires. Encore faudra-t-il aussi pouvoir les accueillir. Mais peut-être que M. Prétot nous dira : « non, non, surtout pas, pas question de construire, vous êtes en train de faire une ville d'investisseur ».

**M. PRETOT.**- Cela tourne à l'obsession. Je vais vous dédicacer une affiche.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DU RAPPORT ANNUEL 2024 DE L'ÉLU  
MANDATAIRE RELATIF A LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE POLE AÉRONAUTIQUE  
ISTRES ÉTANG DE BERRE**

- Ne prennent pas part à la prise d'acte : **BERNARDINI François,**  
**BERNARDET Alain**

**M. le MAIRE.**- Mesdames et Messieurs, nous avons terminé le Conseil municipal.

Je vais demander à Mme Tramontin de prendre la parole, puisque, avec ce que j'ai pu vous dire auparavant, en préambule de ce Conseil municipal, des actions ont été menées au profit de certaines cibles économiques. Elle va vous en faire le détail rapidement.

**Mme TRAMONTIN.**- Oui, rapidement.

A la faveur de ma délégation sur la politique de l'eau, je siège également au Comité de bassins Rhône-Méditerranée-Corse, qui regroupe tous les acteurs de l'eau sur un bassin qui va de l'Ain jusqu'à la Corse – relativement large.

Dans notre séance plénière du 3 octobre dernier, on nous a soumis une délibération visant à instaurer un taux réduit de prélèvement sur la ressource en eau pour la Camargue, au titre que la Camargue avait un système d'irrigation gravitaire et luttait contre la salinisation de son eau et donnait des bénéfices environnementaux.

J'ai fait une intervention et j'ai demandé formellement au Comité de bassins, parce que notre système d'irrigation, notre pratique culturelle du foin de Crau sur ce territoire rendent les mêmes bénéfices environnementaux et de lutte contre la salinisation... J'ai donc demandé officiellement au Comité de bassins que le territoire voisin de la Camargue, celui

de la Crau, le nôtre, puisse être aussi affublé de cette diminution du prélèvement de la ressource en eau pour les agriculteurs. S'en est suivie une heure de présentation et de débats relativement intenses, à l'issue desquels le président du Comité de bassins et la préfète du Rhône ont légitimé le bienfondé de ma demande et ont demandé au Conseil d'administration du Comité de bassins Rhône-Méditerranée-Corse d'initier cet élargissement à la Crau dès 2026.

Cela veut dire très concrètement, pour les agriculteurs et les ASA de ce territoire que, à compter de 2026, ils vont avoir une économie de plus de 41 % sur les redevances Agence de l'eau qu'ils payent actuellement. Collectivement, on peut tous se féliciter de ce bénéfice pour nos agriculteurs, en particulier pour la filière foin de Crau, qui connaît ces derniers temps une crise structurelle sans précédent.

(Applaudissements.)

**M. le MAIRE**.- Monsieur Prétot, vous avez l'exemple même de l'efficacité silencieuse. Vous voyez, elle n'a pas fait beaucoup d'esbrouffes avant, après – je lui donne la parole maintenant – pour faire avancer les dossiers.

**M. PRETOT**.- Vous ne pensez qu'à moi. Vous voulez que l'on dîne ensemble ?

**M. le MAIRE**.- C'est cela, l'efficacité. Ce n'est pas obligatoirement prendre un clairon et dire : « je m'agite, je m'agite, je m'agite ». Elle le fait, elle agit et les agriculteurs en sont bénéficiaires.

**M. PRETOT**.- Mais vraiment, je vais vous dédicacer une affiche.

**M. BREMAUD**.- Vous pourriez dire que c'est bien, au moins.

**La séance est levée à 10 heures 38.**

La Secrétaire de séance,

Céline CAMOIN  


Le Maire d'Istres



François BERNARDINI  
